Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
fsgt.31@free.fr

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

10 JANVIER 2017

N° 18

SOMMAIRE

- *Réunion de la Commission,*
- *Vœux 2017,*
- *Pense-bête,*
- *Informations licences,*
- *Arbitrage,*
- *Résultats semaine 1,*
- *Sportivité semaine 1,*
- *Sanctions,*
- *Litige,*
- *Feuilles de match coupes,*
- *Rectificatif calendrier,*
- *Calendrier : Semaines 3 à 5.*

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

INTERSPORT®
PORTET collectivités
Votre spécialiste des marques
Football
Nike - Adidas - Puma - Kappa
UhlSport - Erima - Joma - Umbro
Pro Touch - Eldera
4 avenue des Palanques - 31120 Portet sur Garonne
TEL : 07 77 865 864 ou 05 34 47 78 27
mail : brennus.collectivites@reseau-intersport.fr

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 janvier 2017.
Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

VOEUX 2017

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de MIRAIL UNITED et PASPORT.

PENSE-BETE

❶DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

①www.fsgt31.fr,
②Football à 11,
③Actualités,
④Demande de licence.

❷DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①Site : http://www.mutuelle-des-sportifs.com
②**Onglet : « en cas d'accident ».**
③**Télécharger le document en format pdf.**

❸TARIFS

📣Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**
Jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :
Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.
D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📣Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8** €
Indemnité de déplacement : **32** €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

❺ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre,** faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

❻ CERTIFICATS MEDICAUX

Chaque joueur doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude. Ces certificats seront récupérés par les dirigeants de club qui les archiveront et qui engageront leur responsabilité auprès de la commission en signant une attestation certifiant que leurs joueurs sont aptes à la pratique du football. Ce n'est qu'à cette condition que les licences qualifiées seront remises.

Il est donc primordial que chaque joueur ait fourni son certificat avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❼ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

❽ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits **en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.**
La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

❾ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.
Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.
D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

❶❿RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

❶❶ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

❶❸RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :
Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.
Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❼RAPPEL NOUVEAU SITE

Depuis le début de l'année, le site internet du comité Haute-Garonne a changé d'hébergeur. Le transfert de tous les documents n'a pas encore pu être fait, donc certains onglets sont en cours de réalisation. Voici donc quelques formalités pour accéder à ce nouveau site et aux chapitres réalisés :
Tout d'abord pour ceux qui ont le lien en favori, supprimez-le et inscrivez-y le nouveau afin d'éviter de vous envoyer sur l'ancien qui n'est plus en fonction.

①Nom du site : fsgt31.fr
②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ BULLETINS
③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ MEMENTO
④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑CLASSEMENTS
⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ CALENDRIERS
⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ REGLEMENT INTERIEUR

INFORMATIONS LICENCES

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE **: C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

DYNAMO FC : jusqu'au 17/01 (1 joueur)
MIRAIL UNITED : jusqu'au 24/01 (1 joueur)

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

MIRAIL UNITED : à partir du 10/01 (1 joueur)

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
FSGT AUCAMVILLOISE : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
AS DRT : jusqu'au 07/02 (4 joueurs)

DYNAMO FC : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
US LABG. /RAMONV. : Jusqu'au 24/01 (2 joueurs)
MECAPROTEC FC : jusqu'au 31/01 (1 joueur)
FA ROQUES : jusqu'au 17/01 (2 joueurs)
SCLE FOOT : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
SOPRA FOOT : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)
TOULOUSE SA : jusqu'au 31/01 (1 joueur)

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur)
ALTRAN FOOT : à partir du 22/11 (1 joueur)
US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)
DYNAMO AGAFOUS : à partir du 06/12 (1 joueur)
TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :
FONBO FC : jusqu'au 17/01 (1 joueur)
FORZA VIOLA : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 24/01 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 10/01 (1 joueur)

ARBITRAGE

L'arbitre DEGOUSEE Roman doit passer à la commission pour récupérer sa carte d'arbitre, le **plus rapidement** possible.

D'autre part, la commission félicite les derniers candidats qui ont réussi avec succès leur examen: BOIS Yohan (ACERSO CS), CLOS Matthieu (USLR), RAMIANDRISOA Mamy (TOULOUSE SA) et TATAIAT Houssam (SOPRA FOOT), bienvenus parmi nous.

RESULTATS

SEMAINE 1 DU 03/01/2017 AU 06/01/2017
COUPE DE LA LIGUE

Poule A - Journée 1:

FC POTO	**3**	**-**	**0**	MISTRAL P.L.	**F**
USEMA COLOMIERS	**0**	**-**	**4**	PASPORT	

Poule B - Journée 1:

ASEAT	**4**	**-**	**0**	ATHLETICO TOLOSA A	
AJ SAINT EXUPERY	**3**	**-**	**2**	DYNAMO AGAFOUS FC	

Poule C - Journée 1:

SHADOCKS SEILH	**0**	**-**	**0**	FONBO FC	
SHAKHTAR TOLOSA	**0**	**-**	**3**	ATHLETICO TOLOSA B	**F**

Poule D - Journée 1:

AUTERIVE DF	**1**	**-**	**1**	MECAPROTEC FC	
ASC CNES	**0**	**-**	**1**	US LABEGE-RAMONVILLE	

COUPE DU COMITE

Poule 1 - Journée 1:

MIRAIL UNITED	**3**	**-**	**0**	US CAF	**F**
USA FOOT	**2**	**-**	**2**	SOPRA FOOT	

Poule 2 - Journée 1:

FORZA VIOLA FC	**1**	**-**	**0**	NEW TEAM	
AC2L	**5**	**-**	**2**	IO TEAM	

Poule 3 - Journée 1:

AS SAINT LOUP CAMMAS	**3**	**-**	**0**	ACERSO CS	**F**

Exempt : FA ROQUES B

Poule 4 - Journée 1:

A FOOT POUR TOUS	**3**	**-**	**0**	SCLE FOOT	
ASCA	**0**	**-**	**0**	FA ROQUES A	

Poule 5 - Journée 1:

ALTRAN FOOT	**3**	**-**	**1**	TOULOUSE SA	
FSGT AUCAMVILLOISE	**3**	**-**	**4**	TOLOSA FOOT SYSTEM	

Poule 6 - Journée 1:

ATLHETICO TOLOSA C	**3**	**-**	**0**	SB SPORT FC	**F**
AS DRT	**0**	**-**	**2**	DYNAMO FC	

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

***Feuille de match non parvenue dans les délais ➲ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre)* :**

SPORTIVITE SEMAINE 1

UNE sortie temporaire et **CINQ** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASC CNES / US LABEGE-RAMONVILLE du 04/01/17 – Coupe de la Ligue – Journée 1 :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" **– AVERTISSEMENT –**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/11/16 (ART 32 – §B – f),
ISSOT Stéphane, licence n°527389, (ASC CNES)
- **Un(1) match de suspension ferme, à compter du 16/01/2017.**

Rencontre AS DRT / DYNAMO FC du 04/01/17 – Coupe du Comité – Journée 1 :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*"
– AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/16 (ART 32 – §B – f),
RICHARD William, licence n°55672680, (DYNAMO FC)
- **Un(1) match de suspension ferme, à compter du 16/01/2017.**

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU*"
– AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/16 (ART 32 – §B – f),
MONIN Christophe, licence n°55681877, (DYNAMO FC)
- **Un(1) match de suspension ferme, à compter du 16/01/2017.**

Rencontre AUTERIVE DF / MECAPROTEC FC du 03/01/17 – Coupe de la Ligue – Journée 1 :

Pour "*TACLE DANGEREUX*" **– AVERTISSEMENT –**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/16 (ART 32 – §B – f),
SOULA Jérôme, licence n°321033, (AUTERIVE DF)
- **Un(1) match de suspension ferme, à compter du 16/01/2017**

Pour "*PROPOS INJURIEUX ET MENACES ENVERS L'ARBITRE* "
SURJUS Boris, licence n°55534371, (AUTERIVE DF)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

LITIGE

Rencontre SCLE FOOT / FA ROQUES A du 14/12/16 – Honneur – Journée 7 aller:
Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 16 - § F - 3**), décide :

Pour participation du joueur RICHARD Brice (FA ROQUES A), **à deux rencontres dans la même semaine** (le 12/12/16 avec FA ROQUES B),
- Match perdu par pénalité à FA ROQUES A, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SCLE FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

FEUILLES DE MATCH COUPES

Vous avez reçu les feuilles de match des coupes de la Ligue et du Comité. Vous avez pu vous rendre compte qu'elles étaient "pré remplies" pour vous faciliter la tâche. Cependant, il vous reste des cases à remplir quand même: date de la rencontre, lieu de la rencontre, médecin de garde.
Alors faites le nécessaire.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 3 DU 16/01/2017 AU 20/01/2017

Coupe de la Ligue: Poule B – Journée 2
ASEAT DYNAMO AGAF. FC *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 3 DU 16/01/2017 AU 20/01/2017
COUPE DE LA LIGUE

Poule A – Journée 2:

USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 18/01	20h00
MISTRAL P.L.	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 20/01	19h45

Poule B – Journée 2:

ASEAT	***DYNAMO AGAFOUS FC***	***Ceat Oran***	***Ve 20/01***	***20h00***
ATHLETICO TOLOSA A	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St	Me 18/01	19h45

Poule C – Journée 2:

SHADOCKS SEILH	SHAKHTAR TOLOSA	Seilh Synthé	Ve 20/01	20h45
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	M. Cerdan St.	Lu 16/01	19h45

Poule D – Journée 2:

AUTERIVE DF	ASC CNES	Auterive	Ma 17/01	20h30
MECAPROTEC FC	US LABG.-RAMONVILLE	Muret Auriol	Lu 16/01	20h30

COUPE DU COMITE

Poule 1 – Journée 2:

USA FOOT	MIRAIL UNITED	Blagnac Baradels Syn.	Me 18/01	20h30
US CAF	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 18/01	19h45

Poule 2 – Journée 2:

AC2L	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/01	20h00
IO TEAM	NEW TEAM	Stadium n°4 Syn.	Lu 16/01	20h00

Poule 3 – Journée 2:

FA ROQUES B	AS ST LOUP CAMMAS	Roques	Lu 16/01	20h30

Exempt: ACERSO CS

Poule 4 – Journée 2:

ASCA	AFPT FC	Beaupuy	Je 19/01	20h15
SCLE FOOT	FA ROQUES A	Sordelo St	Je 19/01	19h45

Poule 5 – Journée 2:

ALTRAN FOOT	FSGT AUCAMVILLOISE	Blagnac Baradels Syn.	Je 19/01	20h30
TOLOSA FOOT SYS.	TOULOUSE SA	R. Barran	Je 19/01	19h45

Poule 6 – Journée 2:

SB SPORT FC	AS DRT	Sordelo Hb	Lu 16/01	19h45
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 18/01	19h45

SEMAINE 4 DU 23/01/2017 AU 27/01/2017
COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Le tirage au sort aura lieu au siège Fédéral à Pantin le 11 janvier.
Nous vous communiquerons ces matchs dès que nous les aurons.
Les équipes qui recevront une équipe extérieure au comité, joueront le samedi 11 ou dimanche 12 février.

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 3 aller (*du 10/11/16****)***

AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	Castelmaurou	Je 26/01	20h15

SEMAINE 5 DU 30/01/2017 AU 03/02/2017
CADRAGES COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN + RATTRAPAGES

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
fsgt.31@free.fr

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

17 JANVIER 2017
N° 19

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Vœux 2017,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Feuilles de match coupes,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier : Semaines 4 à 6.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

INTERSPORT®
PORTET collectivités

Votre spécialiste des marques

Football

Nike - Adidas - Puma - Kappa
UhlSport - Erima - Joma - Umbro
Pro Touch - Eldera

4 avenue des Palanques - 31120 Portet sur Garonne

TEL : 07 77 865 864 ou 05 34 47 78 27

mail : brennus.collectivites@reseau-intersport.fr

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 16 janvier 2017.
Présents : Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

VOEUX 2017

La commission remercie pour ses vœux l'équipe US LABEGE-RAMONVILLE.

PENSE-BETE

❶DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

①www.fsgt31.fr,
②Football à 11,
③Actualités,
④Demande de licence.

❷DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①Site : http://www.mutuelle-des-sportifs.com
②**Onglet : « en cas d'accident ».**
③**Télécharger le document en format pdf.**

❸TARIFS

📣Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**
Jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :
Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.
D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📣Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8** €
Indemnité de déplacement : **32** €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

❺ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre,** faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

❻ CERTIFICATS MEDICAUX

Chaque joueur doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude. Ces certificats seront récupérés par les dirigeants de club qui les archiveront et qui engageront leur responsabilité auprès de la commission en signant une attestation certifiant que leurs joueurs sont aptes à la pratique du football. Ce n'est qu'à cette condition que les licences qualifiées seront remises.

Il est donc primordial que chaque joueur ait fourni son certificat avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❼ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

❽ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits **en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.**
La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

❾ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.
Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.
D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

❶❿RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

❶❶ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

❶❸RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :
Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :
3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❼RAPPEL NOUVEAU SITE

Depuis le début de l'année, le site internet du comité Haute-Garonne a changé d'hébergeur. Le transfert de tous les documents n'a pas encore pu être fait, donc certains onglets sont en cours de réalisation. Voici donc quelques formalités pour accéder à ce nouveau site et aux chapitres réalisés :
Tout d'abord pour ceux qui ont le lien en favori, supprimez-le et inscrivez-y le nouveau afin d'éviter de vous envoyer sur l'ancien qui n'est plus en fonction.

①Nom du site : fsgt31.fr
②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ BULLETINS
③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ MEMENTO
④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑CLASSEMENTS
⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ CALENDRIERS
⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ REGLEMENT INTERIEUR

INFORMATIONS LICENCES

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE **: C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 31/01 (1 joueur)
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 31/01 (1 joueur)

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FSGT AUCAMVILLOISE : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
AS DRT : jusqu'au 07/02 (3 joueurs)

US LABG. /RAMONV. : Jusqu'au 24/01 (2 joueurs)
TOULOUSE SA : jusqu'au 31/01 (1 joueur)

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur)
ALTRAN FOOT : à partir du 22/11 (1 joueur)
US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)
DYNAMO AGAFOUS : à partir du 06/12 (1 joueur)
TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :
DYNAMO FC : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)
FORZA VIOLA : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
MECAPROTEC FC : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
MIRAIL UNITED : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)
ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 24/01 (1 joueur)
SCLE FOOT : jusqu'au 31/01 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :

ARBITRAGE

L'arbitre DEGOUSEE Roman doit passer à la commission pour récupérer sa carte d'arbitre, le **plus rapidement** possible.
L'arbitre OUJRAHNI Abdel doit passer à la commission récupérer sa licence et sa carte d'arbitre, le **plus rapidement** possible.

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 24 Janvier 2017 à 19h au siège de la commission. Les arbitres doivent confirmer leur présence ou absence auprès du responsable avant le 22/01/17.

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 09/01/2017 AU 13/01/2017
COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN
PREMIER TOUR

TOLOSA FOOT SYSTEM	**3**	**-**	**2**	TOULOUSE SA	
MECAPROTEC FC	**4**	**-**	**0**	ATHLETICO TOLOSA C	
AS DRT	**6**	**-**	**2**	SPORTING CNT	
DYNAMO AGAFOUS	**2**	**-**	**2**	ALSCV	
Tirs au but	**3**	**-**	**1**		
US LABEGE-RAMONVILLE	**7**	**-**	**0**	AJ SAINT EXUPERY	
ASEAT		***Remis***		SHAKHTAR TOLOSA	
NEW TEAM		***Remis***		AC2L	
ASCA	**4**	**-**	**4**	ASC CNES	
Tirs au but	**4**		**2**		
SHADOCKS SEILH	**2**	**-**	**0**	MISTRAL P.L.	
US CAF	**0**	**-**	**3**	FC POTO	
FSGT AUCAMVILLOISE	**1**	**-**	**5**	DAIQUIRI FC	
FA ROQUES A	**2**	**-**	**2**	MIRAIL UNITED	
Tirs au but	**4**	**-**	**5**		
AS SAINT LOUP CAMMAS		***Remis***		ATHLETICO TOLOSA B	
FORZA VIOLA FC	**1**	**-**	**2**	FONBO FC	
DYNAMO FC	**0**	**-**	**2**	ALTRAN FOOT	
PASPORT	**11**	**-**	**2**	ACERSO CS	
A FOOT POUR TOUS		***Remis***		FA ROQUES B	
USEMA COLOMIERS	**3**	**-**	**0**	AUTERIVE DF	**F**
ATHLETICO TOLOSA A	**2**	**-**	**2**	SCLE FOOT	
Tirs au but	**3**	**-**	**3**		
SCLE FOOT qualifié par tirage au sort, lumière éteinte pendant la séance de tirs au but					
SB SPORT FC	**0**	**-**	**3**	IO TEAM	**F**
SOPRA FOOT	**5**	**-**	**0**	USA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	
Forfait	**F**	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➲ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) **: DYNAMO FC.**

SPORTIVITE SEMAINE 2

CINQ sorties temporaires et **UN** avertissement pour **15** rencontres arbitrées.

FEUILLES DE MATCH COUPES

Vous avez reçu les feuilles de match des coupes de la Ligue et du Comité. Vous avez pu vous rendre compte qu'elles étaient "pré remplies" pour vous faciliter la tâche. Cependant, il vous reste des cases à remplir quand même: date de la rencontre, lieu de la rencontre, médecin de garde.
Alors faites le nécessaire.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 4 DU 23/01/2017 AU 27/01/2017

Division : Honneur - Journée 3 aller

AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 4 DU 23/01/2017 AU 27/01/2017
COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE - 1/32èmes

ATHLETICO TOLOSA B	SB SPORT FC	M. Cerdan St.	Lu	23/01	19h45
A FOOT PT FC	MIRAIL UNITED	La Ramée Synthé	Ve	27/01	19h45
FORZA VIOLA FC	AUTERIVE DF	Stadium Taton Synthé	Je	26/01	20h00
SHAKHTAR TOLOSA	SOPRA FOOT	Sordelo St	Je	26/01	19h45
FA ROQUES A	FC POTO	Roques	Lu	23/01	20h30
SCLE FOOT	TOLOSA FOOT SYS.	Lardenne Synthé	Me	25/01	19h45
ASC CNES	DYNAMO FC	Stadium n°4 Synthé	Lu	23/01	20h00
ASCA	ASEAT	Beaupuy	Je	26/01	20h15

RATTRAPAGES

Division : Honneur – Journée 3 aller (*du 10/11/16****)***
AS ST LOUP CAMMAS NEW TEAM Remis

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Tour 1 (*du 12/01/17****)***

NEW TEAM	AC2L	Sordelo St.	Me	25/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule D - Tour 2 (*du 16/01/17****)***

MECAPROTEC FC	US LABEG-RAMONVIL.	Muret Auriol	Lu	23/01	20h30

SEMAINE 5 DU 30/01/2017 AU 03/02/2017
CADRAGES COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN

DAIQUIRI FC	FC POTO	Stadium n°4 Synthé	Lu 30/01	20h00
US LABEG-RAMONVIL	DYNAMO AGAFOUS FC	Labège Village	Lu 30/01	20h00
FONBO FC	IO TEAM	M. Cerdan St	Lu 30/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	MIRAIL UNITED	Sordelo St.	Je 02/02	19h45

COUPE DE PRINTEMPS : CADRAGE

FSGT AUCAMVILLOISE	US CAF	Lardenne Synthé	Me 01/02	19h45
AJ ST EXUPERY	ALSCV	Sordelo St	Me 01/02	19h45
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 02/02	20h00
FA ROQUES A	TOULOUSE SA	Roques	Lu 30/01	20h30

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1 (*du 13/01/17****)***

ASEAT	SHAKHTAR TOLOSA	Ceat Oran	Ve 03/02	20h00

Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1 (*du 12/01/17****)***

AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	Castelmaurou	Je 02/02	20h15

Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1 (*du 13/01/17****)***

AS FOOT POUR TOUS	FA ROQUES B	La Ramée Synthé	Ve 03/02	19h45

Division : Promotion – Journée 4 aller (*du 23/11/16****)***

ACERSO CS	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 01/02	19H45

SEMAINE 6 DU 06/02/2017 AU 11/02/2017
1/32èmes COUPE AUGUSTE DELAUNE
+ RATTRAPAGES

Nous vous donnons le tirage de la Coupe Delaune pour les équipes qui reçoivent des clubs d'autres départements. Les rencontres de rattrapages vous seront communiquées dans le prochain bulletin.

MARGERAY(13)	US LABEG-RAMONVIL.	Marseille	Sa 11/02	15h00
PASPORT	FC PARIS 7(75)	***A définir***		
SHADOCKS SEILH	FC ONZE JTEK(69)	Seilh Synthé	Sa 11/02	18h00
MISTRAL P.L.	CELTIC IRISH CLUB (13)	***A définir***		
AJ SAINT EXUPERY	FOOT PASSION (93)	***A définir***		
AC2L	VIRY EVENTIS (91)	***A définir***		

Les clubs du Comité 31 doivent nous préciser de **toute urgence** s'ils souhaitent jouer le samedi ou dimanche après-midi.

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
fsgt.31@free.fr

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

24 JANVIER 2017

N° 20

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 3,
- Sportivité semaine 3,
- Litiges,
- Sanctions en retard,
- Calendrier : Semaines 5 et 6.

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

INTERSPORT®
PORTET collectivités
Votre spécialiste des marques
Football
Nike - Adidas - Puma - Kappa
UhlSport - Erima - Joma - Umbro
Pro Touch - Eldera
4 avenue des Palanques - 31120 Portet sur Garonne
TEL : 07 77 865 864 ou 05 34 47 78 27
mail : brennus.collectivites@reseau-intersport.fr

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 janvier 2017.
Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

①www.fsgt31.fr,
②Football à 11,
③Actualités,
④Demande de licence.

❷DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①Site : http://www.mutuelle-des-sportifs.com
②**Onglet : « en cas d'accident ».**
③**Télécharger le document en format pdf.**

❸TARIFS

📣Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**
Jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :
Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.
D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📣Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8** €
Indemnité de déplacement : **32** €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

❺ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre,** faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

❻ CERTIFICATS MEDICAUX

Chaque joueur doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude. Ces certificats seront récupérés par les dirigeants de club qui les archiveront et qui engageront leur responsabilité auprès de la commission en signant une attestation certifiant que leurs joueurs sont aptes à la pratique du football. Ce n'est qu'à cette condition que les licences qualifiées seront remises.

Il est donc primordial que chaque joueur ait fourni son certificat avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❼ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

❽ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits **en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.**

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

❾ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.
Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.
D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

❶⓪RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

❶❶ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

❶❸RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :
Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.
Soit :
3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❼RAPPEL NOUVEAU SITE

Depuis le début de l'année, le site internet du comité Haute-Garonne a changé d'hébergeur. Le transfert de tous les documents n'a pas encore pu être fait, donc certains onglets sont en cours de réalisation. Voici donc quelques formalités pour accéder à ce nouveau site et aux chapitres réalisés :

Tout d'abord pour ceux qui ont le lien en favori, supprimez-le et inscrivez-y le nouveau afin d'éviter de vous envoyer sur l'ancien qui n'est plus en fonction.

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ REGLEMENT INTERIEUR

INFORMATIONS LICENCES

DERNIERE SEMAINE POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE, IL NE VOUS RESTE PLUS QUE JUSQU'A MARDI PROCHAIN, 31 JANVIER.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE **:**
C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:
ACERSO CS : jusqu'au 07/02 (1 joueur)
IO TEAM : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)
MIRAIL UNITED : jusqu'au 07/02 (2 joueurs)
AJ ST EXUPERY : jusqu'au 07/02 (1 joueur)

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:
AUTERIVE DF : jusqu'au 21/02 (1 joueur)
AS DRT : jusqu'au 07/02 (3 joueurs)
LES SHADOCKS DE SEILH : Jusqu'au 21/02 (2 joueurs)
TOULOUSE SA : jusqu'au 31/01 (1 joueur)

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur)
ALTRAN FOOT : à partir du 22/11 (1 joueur)
US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)
DYNAMO AGAFOUS : à partir du 06/12 (1 joueur)
US LABG. RAMONV. : à partir du 24/01 (2 joueurs)
TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :
FSGT AUCAMVILLOISE : jusqu'au 07/02 (1 joueur)
DYNAMO FC : jusqu'au 31/01 (2 joueurs)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
MECAPROTEC FC : à partir du 24/01 (1 joueur)

ARBITRAGE

L'arbitre DEGOUSEE Roman doit passer à la commission pour récupérer sa carte d'arbitre, le **plus rapidement** possible.
L'arbitre OUJRAHNI Abdel doit passer à la commission récupérer sa licence et sa carte d'arbitre, le **plus rapidement** possible.

RESULTATS

SEMAINE 3 DU 16/01/2017 AU 20/01/2017
COUPE DE LA LIGUE

Poule A - Journée 2:

USEMA COLOMIERS	**5**	**-**	**0**	FC POTO	
MISTRAL P.L.	**0**	**-**	**3**	PASPORT	**F**

Poule B - Journée 2:

ASEAT	**3**	**-**	**0**	DYNAMO AGAFOUS FC	**F**
AJ SAINT EXUPERY		***Remis***		ATHLETICO TOLOSA A	

Poule C - Journée 2:

SHADOCKS SEILH	**9**	**-**	**0**	SHAKHTAR TOLOSA	
FONBO FC	**2**	**-**	**3**	ATHLETICO TOLOSA B	

Poule D - Journée 2:

AUTERIVE DF	**1**	**-**	**4**	ASC CNES	
MECAPROTEC FC		***Remis***		US LABEGE-RAMONVILLE	

COUPE DU COMITE

Poule 1 - Journée 2:

USA FOOT	**3**	**-**	**3**	MIRAIL UNITED	
US CAF		***Remis***		SOPRA FOOT	

Poule 2 - Journée 2:

AC2L	**3**	**-**	**2**	FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	**2**	**-**	**3**	NEW TEAM	

Poule 3 - Journée 2:

FA ROQUES B	**0**	**-**	**3**	AS SAINT LOUP CAMMAS	

Exempt : ACERSO CS

Poule 4 - Journée 2:

ASCA		***Remis***		A FOOT POUR TOUS	
SCLE FOOT		***Remis***		FA ROQUES A	

Poule 5 - Journée 2:

ALTRAN FOOT	**1**	**-**	**2**	FSGT AUCAMVILLOISE	
TOLOSA FOOT SYSTEM		***Remis***		TOULOUSE SA	

Poule 6 - Journée 2:

SB SPORT FC		***Remis***		AS DRT	
DYNAMO FC	**2**	**-**	**0**	ATLHETICO TOLOSA C	

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	
Forfait	**F**	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➲ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) **: USA FOOT**

SPORTIVITE SEMAINE 3

QUATRE sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

LITIGES

Rencontre MIRAIL UNITED / ATHLETICO TOLOSA C du 19/12/16 – Promotion Honneur – Journée 4 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur RIGOLET Adolphe (ATHLETICO TOLOSA C), **non qualifié à la date initiale de la rencontre,**
- Match perdu par pénalité à ATHLETICO TOLOSA C, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **MIRAIL UNITED** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / FONBO FC du 06/01/17 – Coupe de la Ligue – Journée 1:
Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur MULLONI Olivier (inconnu à LES SHADOCKS DE SEILH), **non qualifié à la date initiale de la rencontre,**
- Match perdu par pénalité à LES SHADOCKS DE SEILH, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **FONBO FC** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre DYNAMO FC / USA FOOT du 23/11/16 – Promotion - Journée 4 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §H – a), décide :

Pour "comportement antisportif envers l'arbitre" **– AVERTISSEMENT – puis,**
Pour "propos excessif envers l'arbitre" **– EXCLUSION –**
DUMAS Rémi, licence n°319612, **capitaine**, (DYNAMO FC)
- **Six (6) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 02/12/20116, + deux (2) matchs de suspension ferme (capitaine), reste sept (7) matchs de suspension ferme à compter du 23/01/2017.**

Rencontre AUTERIVE DF / MECAPROTEC FC du 03/01/17 – Coupe de la Ligue – Journée 1 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §I – a), décide :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ET MENACES ENVERS L'ARBITRE* "
SURJUS Boris, licence n°55534371, (AUTERIVE DF)
- **Huit (8) matchs de suspension ferme, à compter du 23/01/2017.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 5 DU 30/01/2017 AU 03/02/2017
CADRAGES COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN

DAIQUIRI FC	FC POTO	Stadium n°4 Synthé	Lu 30/01	20h00
US LABEG-RAMONVIL	DYNAMO AGAFOUS FC	Labège Village	Lu 30/01	20h00
FONBO FC	IO TEAM	M. Cerdan St	Lu 30/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	MIRAIL UNITED	Sordelo St.	Je 02/02	19h45

COUPE DE PRINTEMPS : CADRAGE

FSGT AUCAMVILLOISE	US CAF	Lardenne Synthé	Me 01/02	19h45
AJ ST EXUPERY	ALSCV	Sordelo St	Me 01/02	19h45
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 02/02	20h00
FA ROQUES A	TOULOUSE SA	Roques	Lu 30/01	20h30

RATTRAPAGES

***Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1** (du 13/01/17)*

ASEAT	SHAKHTAR TOLOSA	Ceat Oran	Ve 03/02	20h00

***Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1** (du 12/01/17)*

AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	Castelmaurou	Je 02/02	20h15

***Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1** (du 13/01/17)*

AS FOOT POUR TOUS	FA ROQUES B	La Ramée Synthé	Ve 03/02	19h45

***Division : Promotion – Journée 4 aller** (du 23/11/16)*

ACERSO CS	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 01/02	19H45

SEMAINE 6 DU 06/02/2017 AU 11/02/2017

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

MARGERAY(13)	US LABEG-RAMONVIL.	Marseille	Sa 11/02	15h00
PASPORT	FC PARIS 7(75)	***A définir***		
SHADOCKS SEILH	FC ONZE JTEK(69)	Seilh Synthé	Sa 11/02	18h00
MISTRAL P.L.	CELTIC IRISH CLUB (13)	***A définir***		
AJ SAINT EXUPERY	FOOT PASSION (93)	***A définir***		
AC2L	VIRY EVENTIS (91)	***A définir***		

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage

A FOOT POUR TOUS	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée Synthé	Ve 10/02	19h45
ou FA ROQUES B	ou ATHL. TOLOSA B	Roques	Lu 06/02	20h30

Coupe de Printemps : Cadrage

A FOOT POUR TOUS	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée Synthé	Ve 10/02	19h45
ou FA ROQUES B	ou ATHL. TOLOSA B	Roques	Lu 06/02	20h30

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule B - Journée 2 (*du 18/01/17****)***

ATHLETICO TOLOSA A	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St.	Me 08/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 1 - Journée 2 (*du 18/01/17****)***

US CAF	SOPRA FOOT	Lardenne Synthé	Me 08/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 4 - Journée 2 (*du 19/01/17****)***

SCLE FOOT	FA ROQUES A	Stadium Taton Synthé	Je 09/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 5 - Journée 2 (*du 19/01/17****)***

TOLOSA FOOT SYS	TOULOUSE SA	M. Cerdan St.	Lu 06/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 6 - Journée 2 (*du 16/01/17****)***

SB SPORT FC	AS DRT	Stadium n°4 Synthé	Lu 06/02	19h45

Division: Excellence - Journée 4 aller (*du 25/11/16****)***

ASEAT	USEMA COLOMIERS	Ceat Oran	Ve 10/02	20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 7 aller (*du 12/12/16****)***

ASC CNES	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo Hb	Lu 06/02	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
fsgt.31@free.fr

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

31 JANVIER 2017

N° 21

SOMMAIRE

- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Informations licences,*
- *Arbitrage,*
- *Résultats semaine 4,*
- *Sportivité semaine 4,*
- *Litige,*
- *Rectificatifs calendrier,*
- *Calendrier : Semaines 6 à 8.*

SAISON 2016 - 2017

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

INTERSPORT®
PORTET collectivités
Votre spécialiste des marques
Football
Nike - Adidas - Puma - Kappa
UhlSport - Erima - Joma - Umbro
Pro Touch - Eldera
4 avenue des Palanques - 31120 Portet sur Garonne
TEL : 07 77 865 864 ou 05 34 47 78 27
mail : brennus.collectivites@reseau-intersport.fr

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 janvier 2017.
Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

①www.fsgt31.fr,
②Football à 11,
③Actualités,
④Demande de licence.

❷DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①Site : http://www.mutuelle-des-sportifs.com
②**Onglet : « en cas d'accident ».**
③**Télécharger le document en format pdf.**

❸TARIFS

📣Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**
Jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :
Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.
D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📣Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8** €
Indemnité de déplacement : **32** €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction.

❹ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

❺ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre,** faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

❻ CERTIFICATS MEDICAUX

Chaque joueur doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude. Ces certificats seront récupérés par les dirigeants de club qui les archiveront et qui engageront leur responsabilité auprès de la commission en signant une attestation certifiant que leurs joueurs sont aptes à la pratique du football. Ce n'est qu'à cette condition que les licences qualifiées seront remises.

Il est donc primordial que chaque joueur ait fourni son certificat avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❼ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

❽ REDACTION DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits **en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.**

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

❾ CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.
Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.
D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

❶❿RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction.

❶❶ RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

❶❸RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :
Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.
Soit :
3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❺INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, C'EST LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❻ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❼RAPPEL NOUVEAU SITE

Depuis le début de l'année, le site internet du comité Haute-Garonne a changé d'hébergeur. Le transfert de tous les documents n'a pas encore pu être fait, donc certains onglets sont en cours de réalisation. Voici donc quelques formalités pour accéder à ce nouveau site et aux chapitres réalisés :

Tout d'abord pour ceux qui ont le lien en favori, supprimez-le et inscrivez-y le nouveau afin d'éviter de vous envoyer sur l'ancien qui n'est plus en fonction.

①Nom du site : fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ MEMENTO

④Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑CLASSEMENTS

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11
☑ LA PRATIQUE
☑ REGLEMENT INTERIEUR

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE **:**
C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:
ACERSO CS : jusqu'au 07/02 (1 joueur) et jusqu'au 14/02 (1 joueur)
ALTRAN FOOT : jusqu'au 14/02 (1 joueur)
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 14/02 (2 joueurs)
TOULOUSE SA : jusqu'au 14/02 (1 joueur)

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:
AUTERIVE DF : jusqu'au 21/02 (1 joueur) et jusqu'au 28/02 (1 joueur)
LES SHADOCKS DE SEILH : Jusqu'au 21/02 (2 joueurs)
AJ ST EXUPERY : jusqu'au 28/02 (2 joueurs)

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
AC2L : à partir du 29/11 (1 joueur)
ALTRAN FOOT : à partir du 22/11 (1 joueur)
US CAF : à partir du 25/10 (1 joueur)
DYNAMO AGAFOUS : à partir du 06/12 (1 joueur)
TOLOSA FOOT SYSTEM : à partir du 22/11 (1 joueur)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés** :
FSGT AUCAMVILLOISE : jusqu'au 07/02 (1 joueur)
IO TEAM : jusqu'au 14/02 (2 joueurs)
MIRAIL UNITED : jusqu'au 07/02 (2 joueurs)

RETRAIT DES LICENCES VALIDEES :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés** :
DYNAMO AGAFOUS : à partir du 31/01 (2 joueurs)
MECAPROTEC FC : à partir du 24/01 (1 joueur)

ARBITRAGE

L'arbitre OUJRAHNI Abdel doit passer à la commission récupérer sa licence et sa carte d'arbitre, **de toute urgence**, faute de quoi ***il ne sera plus désigné et ne représentera plus son équipe.***

RESULTATS

SEMAINE 4 DU 23/01/2017 AU 27/01/2017
COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE - 1/32èmes

ATHLETICO TOLOSA B	**9**	**-**	**1**	SB SPORT FC	
A FOOT POUR TOUS FC	**5**	**-**	**5**	MIRAIL UNITED	
Tirs au but	**2**	**-**	**3**		
FORZA VIOLA FC	**1**	**-**	**3**	AUTERIVE DF	
SHAKHTAR TOLOSA	**2**	**-**	**1**	SOPRA FOOT	
FA ROQUES A	**3**	**-**	**1**	FC POTO	
SCLE FOOT	**2**	**-**	**2**	TOLOSA FOOT SYSTEM	
Tirs au but	**1**	**-**	**2**		
ASC CNES	**4**	**-**	**0**	DYNAMO FC	
ASCA	**1**	**-**	**4**	ASEAT	

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Tour 1 (*du 10/11/16****)***

NEW TEAM		***Remis***		AC2L	

Coupe de la Ligue : Poule D - Tour 2 (*du 16/01/17****)***

MECAPROTEC FC	**2**	**-**	**1**	US LABEGE-RAMONVILLE	

0

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	
Forfait	**F**	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➲ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) **: AC2L**

SPORTIVITE SEMAINE 4

UNE sortie temporaire et **TROIS** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

LITIGE

Rencontre FORZA VIOLA FC / AUTERIVE DF du 26/01/17 – Coupe de France Auguste Delaune – 1/32émes:

Pour participation des joueurs ABADIE Hugo, licence n° 55631814 (AUTERIVE DF), et RIPOLL Nicolas (FORZA VIOLA FC), **non qualifiés à la date de la rencontre,** la commission suspend sa décision en attente de celle de la commission fédérale.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 06/02/2017 AU 11/02/2017

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

PASPORT	FC PARIS 7(75)	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*
MISTRAL P.L.	CELTIC IRISH CLUB (13)	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*
AJ SAINT EXUPERY	FOOT PASSION (93)	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*
AC2L	VIRY EVENTIS (91)	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1 (*du 12/01/17****)***

NEW TEAM	AC2L	*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 6 DU 06/02/2017 AU 11/02/2017

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

MARGERAY(13)	US LABEG-RAMONVIL.	Marseille	Sa 11/02	15h00
PASPORT	***FC PARIS 7(75)***	***F. Sastre Synthé***	***Sa 11/02***	***15h00***
SHADOCKS SEILH	FC ONZE JTEK(69)	Seilh Synthé	Sa 11/02	18h00
MISTRAL P.L.	***CELTIC IRISH CLUB (13)***	***Cazal Lapujade Syn***	***Sa 11/02***	***14h30***
AJ SAINT EXUPERY	***FOOT PASSION (93)***	***Cazal Lapujade Syn***	***Sa 11/02***	***17h00***
AC2L	***VIRY EVENTIS (91)***	***La Ramée Synthé***	***Sa 11/02***	***15h00***

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage

A FOOT POUR TOUS	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée Synthé	Ve 10/02	19h45
ou FA ROQUES B	ou ATHL. TOLOSA B	Roques	Lu 06/02	20h30

Coupe de Printemps : Cadrage

A FOOT POUR TOUS	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée Synthé	Ve 10/02	19h45
ou FA ROQUES B	ou ATHL. TOLOSA B	Roques	Lu 06/02	20h30

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule B - Journée 2 (*du 18/01/17****)***

ATHLETICO TOLOSA A	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo St.	Me 08/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 1 - Journée 2 (*du 18/01/17****)***

US CAF	SOPRA FOOT	Lardenne Synthé	Me 08/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 4 - Journée 2 (*du 19/01/17****)***

SCLE FOOT	FA ROQUES A	Stadium Taton Synthé	Je 09/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 5 - Journée 2 (*du 19/01/17****)***

TOLOSA FOOT SYS	TOULOUSE SA	M. Cerdan St.	Lu 06/02	19h45

Coupe du Comité : Poule 6 - Journée 2 (*du 16/01/17****)***

SB SPORT FC	AS DRT	Stadium n°4 Synthé	Lu 06/02	19h45

Division: Excellence - Journée 4 aller (*du 25/11/16****)***

ASEAT	USEMA COLOMIERS	Ceat Oran	Ve 10/02	20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 7 aller (*du 12/12/16****)***

ASC CNES	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo Hb	Lu 06/02	19h45

Coupe de la Haute-Garonne : Tour 1 (*du 12/01/17****)***

NEW TEAM	***AC2L***	***Sordelo Hb***	***Me 08/02***	***19h45***

SEMAINE 7 DU 13/02/2017 AU 17/02/2017
TREVE

SEMAINE 8 DU 20/02/2017 AU 24/02/2017

COUPE DE LA LIGUE

Poule A – Journée 3:

MISTRAL P.L.	USEMA COLOMIERS	Daniel Faucher	Ve 24/02	19h45
PASPORT	FC POTO	Stadium n°4 Syn.	Lu 20/02	20h00

Poule B – Journée 3:

AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Ceat Oran	Ve 24/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO AGAFOUS FC	Amouroux St.	Me 22/02	19h45

Poule C – Journée 3:

ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS SEILH	La Ramée St.	Me 22/02	19h45
FONBO FC	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo Hb	Lu 20/02	19h45

Poule D – Journée 3:

US LABG.-RAMONVILLE	AUTERIVE DF	Labège Village	Lu 20/02	20h00
MECAPROTEC FC	ASC CNES	Muret Auriol	Lu 20/02	20h30

COUPE DU COMITE

Poule 1 – Journée 3:

SOPRA FOOT	MIRAIL UNITED	Tlse Lautrec	Me 22/02	19h45
US CAF	USA FOOT	Tlse Lautrec	Ma 21/02	19h45

Poule 2 – Journée 3:

NEW TEAM	AC2L	Sordelo Hb	Me 22/02	19h45
FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 23/02	20h00

Poule 3 – Journée 3:

ACERSO CS	FA ROQUES B	Sordelo St	Me 22/02	19h45

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

Poule 4 – Journée 3:

FA ROQUES A	AFPT FC	Roques	Lu 20/02	20h30
SCLE FOOT	ASCA	R. Barran	Je 23/02	19h45

Poule 5 – Journée 3:

TOLOSA FOOT SYS.	ALTRAN FOOT	La Ramée St.	Lu 20/02	19h45
TOULOUSE SA	FSGT AUCAMVILLOISE	La Ramée Synthé	Ve 24/02	19h45

Poule 6 – Journée 3:

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 22/02	19h45
SB SPORT FC	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 20/02	19h45